



278

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT
N° 25-ST-138

Portant interdiction définitive de stationner
sur la Place centrale St-Pierre - Boulevard de
la République à Carros

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,

Vu la demande présentée en date du 06/08/2025, par la commune de CARROS, bureau d'étude, 10/12 rue des arbousiers 06510 CARROS - tél : 0497028208,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,

Considérant que pour réaliser les travaux d'aménagement de la place centrale St-Pierre, Bd de la République à Carros, il y a lieu d'interdire définitivement le stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – À compter du 25 août 2025 à 8h, le stationnement est interdit de manière définitive sur la place centrale St-Pierre, Bd de la République à Carros.

ARTICLE 2 – les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique de la commune 72 h auparavant.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 8 août 2025

Pour le Maire empêché
Et par délégation

La Première Adjointe
Martine PASSERON

